

GROUPE MARE NOSTRUM

COMPTES CONSOLIDÉS

AU 30 JUIN 2025



Sommaire

ETATS DE SYNTHESE	4
COMPTE DE RESULTAT	4
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	8
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	9
PARTIE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1.1. Faits marquants	9
1.2. Présentation des comptes en normes françaises	10
1.3. Application des méthodes de référence	10
1.4. Estimations et jugements comptables déterminants	10
1.5. Méthodes de consolidation	10
1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation	11
PARTIE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	19
PARTIE 3 - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	23
Note 1 - Chiffre d'affaires	23
Note 2 - Autres produits d'exploitation	24
Note 3 - Autres charges et charges externes	25
Note 4 - Charges de personnel	25
Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions	26
Note 6 - Résultat financier	27
Note 7 - Résultat exceptionnel	28
Note 8 - Impôts	28
Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	29
Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action	29
PARTIE 4 - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN	30
Note 11 - Immobilisations incorporelles	30
Note 12 - Immobilisations corporelles	33
Note 13 - Immobilisations financières	34
Note 14 – Titres mis en équivalence	37
Note 15 - Clients et comptes rattachés	37
Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation	38
Note 17 - Provisions pour risques et charges	40
Note 18 - Emprunts et dettes financières	41
PARTIE 5 - NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	43
Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement	43

PARTIE 6 – AUTRES INFORMATIONS	44
Société consolidante.....	44
Parties liées.....	44
Engagements hors bilan.....	45
Evènements postérieurs à la clôture.....	45

ETATS DE SYNTHESE

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)		30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	Note 1	57 332	68 184
Autres produits d'exploitation	Note 2	256	1 503
Achats consommés		-2 652	-3 062
Autres charges externes	Note 3	-12 916	-14 401
Impôts et taxes		-1 046	-1 091
Charges de personnel	Note 4	-40 905	-52 045
Dotation aux amortissements et provisions	Note 5	-460	-1 224
Autres charges		-532	-244
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-923	-2 374
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		- 2 152	-390
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-3 075	-2 764
Résultat sur opérations en commun		0	0
Charges et produits financiers	Note 6	-749	-461
Charges et produits exceptionnels	Note 7	-1 190	-2 760
Impôt sur les résultats	Note 8	-240	-150
Résultat Net des entreprises intégrées		-5 254	-6 135
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	Note 9	2	-18
Résultat Net de l'ensemble consolidé		-5 252	-6 152
Intérêts minoritaires		-172	-232
RESULTAT NET (part du Groupe)		-5 080	-5 920
Résultat par action (en euros)	Note 10	<0,67>	<0,78>
Résultat dilué par action (en euros)	Note 10	<0,67>	<0,78>

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>		30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	<i>Note 11</i>	9 081	12 126
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>Note 11</i>	7 345	10 328
Immobilisations corporelles	<i>Note 12</i>	934	1 047
Immobilisations financières	<i>Note 13</i>	8 298	9 057
Titres mis en Equivalence	<i>Note 14</i>	42	40
Actif immobilisé		18 355	22 270
Stocks et en-cours		34	37
Clients et comptes rattachés	<i>Note 15</i>	21 433	20 754
Autres créances et régularisation	<i>Note 16</i>	12 279	13 207
Valeurs Mobilières de Placement	<i>Note 18</i>	2 199	2 632
Disponibilités	<i>Note 18</i>	7 673	5 366
Actif circulant		43 618	41 996
TOTAL ACTIF		61 974	64 267

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Capitaux propres		
Capital	757	757
Primes	2 018	12 305
Réserves et résultat consolidés	-21 092	-26 314
Autres	-164	-152
Capitaux propres groupe	-18 480	-13 405
Intérêts minoritaires	446	602
Capitaux propres	-18 034	-12 803
Provisions pour risques et charges <i>Note 17</i>	599	505
Emprunts obligataires <i>Note 18</i>	1 000	1 000
Emprunts et dettes financières <i>Note 18</i>	20 354	20 514
Fournisseurs <i>Note 19</i>	11 171	11 304
Autres dettes et comptes de régularisation <i>Note 19</i>	46 886	43 747
Dettes	79 411	76 565
TOTAL PASSIF	61 974	64 267

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes Emission	Réserves et RAN	Ecart de conversion	Résultat Groupe	CAPITAUX GROUPE	CAPITAUX MINO- RITAIRES
Capitaux propres 31/12/2024	757	12 305	-16 366	-152	-9 949	-13 405	602
Affectation du résultat au 31/12/2024			-9 948		9 949	0	0
Variation de capital	0	-10 286				-10 286	-4
Ecart de change				-12		-12	-1
Autres variations			10 338			10 338	21
Résultat au 30/06/2025					-5 080	-5 080	-172
Capitaux 30/06/2025	757	2 018	-16 012	-164	-5 080	-18 480	446

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale (en €)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	7 574 968	0,1
Actions composant le capital au 30 juin 2025	7 574 968	0,1

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	-5 252	-6 152
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2	18
Dotations et reprises	1 362	2 843
Amortissement des écarts d'acquisition	2 152	390
Variation impôts différés	48	-4
Plus ou moins-values de cession	2	5
QP de subvention virée en Résultat	0	0
Autres éléments	-281	-201
Capacité d'autofinancement	-1 971	-3 101
Variation du besoin en fonds de roulement <i>Note 20</i>	2 949	13 778
Flux de trésorerie liés à l'activité	978	10 677
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-73	-81
Variation d'immobilisations financières	724	-801
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	5	11
Acquisition de titres sociétés consolidées	0	0
Cessions de titres sociétés consolidées	-26	27
Variation des créances sur immobilisations	0	0
Variation des dettes sur immobilisations	178	0
Flux liés aux investissements	808	-844
Augmentation de capital	-38	0
Augmentation de capital minoritaires	-4	0
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	-102
Augmentation des dettes financières <i>Note 18</i>	0	-14
Remboursement des dettes financières	-124	-15
Variation des intérêts courus	111	100
Variation des comptes courants	291	-313
Variation des autres fonds propres	0	0
Subventions d'investissement reçues	0	0
Flux liés aux opérations de financement	237	-343
Incidence des variations de devises	-1	-1
Variation de la trésorerie	2 022	9 488
Trésorerie à l'ouverture <i>Note 18</i>	5 016	4 590
Trésorerie à la clôture <i>Note 18</i>	7 038	14 079
Variation de la trésorerie	2 022	9 488

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Partie 1 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés établis en normes françaises de MARE NOSTRUM, à la clôture, sont constitués du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de la présente annexe.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux clôtures de l'exercice actuel et du précédent et reposent sur le principe de continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1. Faits marquants

Continuité d'exploitation

Depuis 2023, les conséquences de la crise sanitaire et la conjoncture économique ont durablement impacté les comptes et la trésorerie du groupe Mare Nostrum. Ce dernier a été confronté à des pressions financières accrues en raison d'un ralentissement de ses activités ayant entraîné la mise en place du plan « Horizon 2025 », du remboursement de ses échéances (notamment du PGE) et d'une baisse de l'activité en travail temporaire plus importante que prévu sur le deuxième semestre 2023. Dans ce contexte et face aux incertitudes du marché, la société a souhaité protéger sa trésorerie et a demandé l'ouverture d'une procédure collective auprès du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 22 janvier 2024 avec pour objectifs de protéger les intérêts de l'entreprise, de ses employés et de ses partenaires commerciaux, d'accélérer et de renforcer les actions de réorganisation prévues dans le plan « Horizon 2025 » et d'étudier différentes sources de financement complémentaires pour surmonter les défis financiers auxquels elle est confrontée.

Dans le cadre de cette restructuration, 35 sociétés ont été liquidées en 2024 et 3 au cours du 1er semestre 2025. Au 30/06/2025, 31 sociétés bénéficiaient d'une procédure de redressement judiciaire.

Le Tribunal de Commerce de Grenoble, par jugements rendus les 21 juillet et 4 août 2025, a homologué les projets de plans de redressement de MARE NOSTRUM et de ses filiales, présentés dans le cadre des procédures collectives.

Les filiales concernées par ces plans de redressement sont les suivantes : 2I010, 2I020, 2I040, 2I060, 2ID, AC020, AC030, AC060, AC090, AC100, AC130, AC200, AC210, C010, C040, E-INTERIM SOLUTIONS, M010, TRIDENTT 050, TRIDENTT 070, T100, T110, T120, T140, T150, T160, T230, T240, TRIDENTT SAVOIE INTERIM et TRIDENTT SECOND OEUVRE. La société PLATINIUM CQFT poursuit quant à elle sa période d'observation.

En parallèle, et toujours dans l'objectif de renforcer ses fonds propres, le Groupe concrétise également en 2025 la cession de certaines filiales du groupe (Cf Partie 6 – Evénements post clôture). Par conséquent, le conseil d'administration a arrêté les comptes au 30 juin 2025 dans une perspective de continuité d'exploitation.

Déconsolidations

Le groupe n'exerce plus de contrôle sur trente-huit sociétés qui sont entrées en procédures de liquidations judiciaires en 2024 et au cours du premier semestre 2025 : 2I 070, 2I 080, 2I 090, 2IP, AC 050, AC 070, AC 080, AC 110, AC 120, AC 140, AC 150, AC 160, AC 170, AC 180, AC 190, AC 220, AC 230, ALTITUDE FACILITIES EVENT, C 020, C 030, EI 020, MAG 020, NEW GEST, MN DEVELOPPEMENT,

NRH 030, NRH 31, NRH 69, NRH 75, TRIDENTT 080, T090, T180, T190, T200, T220, T250, T260, T270, TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT.

Provisions pour dépréciations

Des évaluations intervenues sur 2024 font ressortir des valorisations des quotes-parts de Mare Nostrum dans les sociétés LINKEYS et LINKEYS FRANCE à 200 k€. Cela a entraîné une dépréciation de l'écart d'acquisition de LINKEYS de 390 k€, des immobilisations de LINKEYS de 359 k€ et des immobilisations de LINKEYS FRANCE de 354 k€ en 2024. Cette dépréciation n'a pas évolué en 2025.

1.2. Présentation des comptes en normes françaises

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables françaises édictées par le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020.

1.3. Application des méthodes de référence

La société a utilisé l'ensemble des méthodes de référence prévues par le règlement ANC n° 2020-01 pour l'établissement des comptes consolidés dès lors qu'elles étaient applicables ou significatives.

Les contrats de location financement du Groupe concernent quasi exclusivement des véhicules. La valeur de ces derniers a été jugée non significative. Ainsi, lesdits contrats n'ont pas été retraités.

Ont également été jugés non significatifs les frais de constitution, de transformation ou de premiers établissements.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers conformément au règlement ANC n°2020-01 nécessite de retenir certaines estimations et hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et charges, ainsi que des informations données dans l'annexe.

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- Le suivi des écarts d'acquisition
- L'estimation des provisions pour risques et charges
- La reconnaissance des actifs d'impôts différés
- L'estimation des produits à recevoir liés aux dépenses de formation engagées.

1.5. Méthodes de consolidation

Les états financiers regroupent, par la méthode de l'intégration globale, les comptes de toutes les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires.

Les sociétés dans lesquelles MARE NOSTRUM exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'entreprise consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

1.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.6.1. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cession et dividendes internes, provisions sur filiales, marges incluses dans les stocks) sont éliminés du résultat.

L'élimination des profits et des pertes entre deux sociétés en intégration globale est pratiquée en totalité, puis répartie entre les intérêts du groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. Les opérations entre une entreprise en intégration globale et une entreprise en intégration proportionnelle sont éliminées au pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise.

1.6.2. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs identifiables, des passifs identifiables et des passifs éventuels pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises à leur juste valeur à la date d'acquisition.

A l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé, dans un délai d'un an suivant l'exercice d'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis.

Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

L'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Ils sont considérés comme ayant une durée non limitée et font l'objet d'un test de valeur par unité génératrice de trésorerie chaque année et plus s'il existe des indices de perte de valeur. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux activités exercées par le Groupe : Intérim, Recrutement, Formation et Portage.

La valeur d'utilité estimée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus de projections à moyen terme (5 ans) élaborés par le Groupe
- Le taux d'actualisation est déterminé en incluant des hypothèses de taux d'intérêt et de risque répondant à la définition du coût moyen pondéré du capital ; ce taux est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts

- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini du flux de trésorerie normatif, déterminé sur la base d'un taux de croissance perpétuelle
- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations qui seraient déjà engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont comptabilisés en provisions pour risques et charges.

1.6.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles sont de différentes natures :

- des logiciels, sites Internet, créations d'extranets...
- des frais de constitution amortis sur une durée de 5 ans selon le mode linéaire,
- des marques achetées (non amorties) : la société est titulaire d'un droit légal (droit de propriété industrielle). L'acquisition de ce droit constitue en principe une présomption de contrôle suffisante dans la mesure où il est opposable aux tiers et peut ainsi leur restreindre l'accès aux avantages générés par l'élément. Les marques acquises sont ainsi comptabilisées en immobilisations pour leur coût d'acquisition. Ces marques ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas limitée à l'acquisition. Les marques sont valorisées au coût d'achat et font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur,
- des frais de recherche et développement. Les frais de développement peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale - ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. Ceci implique de respecter l'ensemble des critères suivants :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
 - la capacité de l'immobilisation incorporelle à générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
 - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	3 à 5 ans
Concessions et droits similaires	Linéaire	3 ans
Marques	Non amortissables	
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	3 à 4 ans

1.6.4. Immobilisations corporelles

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilisation différentes, ils sont enregistrés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. Les amortissements sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée pour chaque composant.

Lorsque des événements ou des situations nouvelles donnent lieu à des indices de pertes de valeur, des tests de dépréciation sont effectués. La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont de différentes natures :

- installations techniques
- installations générales et agencements : notamment liés à l'aménagement des agences.
- matériels de transport
- matériels informatiques : essentiellement des ordinateurs, imprimantes.
- mobilier : notamment du mobilier de bureau nécessaire à l'aménagement des agences.

Les méthodes et durées d'amortissements utilisées pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 à 8 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

1.6.5. Immobilisations financières

Les actifs financiers figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- prêts au personnel,
- l'effort construction pour certaines sociétés ayant opté pour l'activation,
- dépôts et cautionnements,
- fonds de garantie (liés à l'organisme d'affacturage et aux sociétés de cautions financières),
- titres des sociétés non consolidées (ces titres sont détaillés dans la **Note 13**).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation non consolidés s'avère inférieure à la valeur brute comptable, il est constitué, à concurrence de la différence relevée, une provision pour dépréciation. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour la Société ; elle est déterminée par rapport à sa quote-part dans les capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement corrigée pour tenir compte des perspectives de développement et de résultat.

Les titres mis en équivalence sont décrits dans la **Note 14**.

1.6.6. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les taux de dépréciation appliqués sont :

- 100 % en cas de Liquidation Judiciaire
- 80 % en cas de Redressement Judiciaire
- 50 % en cas de Procédure de Sauvegarde ou Litige avéré

L'application de ces règles est complétée par une revue au cas par cas, pouvant donner lieu à des dépréciations complémentaires, des créances des clients n'étant pas dans l'une des catégories ci-dessus énoncées.

Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotations aux provisions.

MARE NOSTRUM a par ailleurs souscrit une assurance-crédit qui couvre une partie des risques d'impayés et peut permettre au Groupe d'être indemnisé en cas de non-paiement de ses créances commerciales issues de son activité travail temporaire. Lorsqu'une nouvelle créance douteuse est transférée à l'assurance-crédit, elle est enregistrée en perte irrécouvrable dès lors que l'assurance

indemnise la société. Tant que l'assurance n'a pas confirmé sa prise en charge, une provision pour dépréciation est constatée.

Pour certains clients, le Groupe a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées à l'organisme vient en diminution de l'actif.

Le coût du recours aux organismes d'affacturage présente deux volets :

- Une commission est versée à l'organisme d'affacturage. Cette commission a pour assiette les montants décaissés sur les lignes mises à disposition par l'organisme d'affacturage. Le montant de cette commission est de 267 k€ au 30 juin 2025 (comptabilisée en charges externes d'exploitation) ;
- Des intérêts sont également payés à l'organisme d'affacturage et sont fonction du délai de paiement des factures (comptabilisés en charges financières pour 77 K€ au 1^{er} semestre 2025).

Par ailleurs, le factor constitue un fonds de garantie comptabilisé en immobilisations financières à l'actif de la société.

1.6.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans les « emprunts et dettes financières ».

Les « valeurs mobilières de placement » sont évaluées à leur coût historique.

1.6.8. Emprunts

Les passifs financiers comprennent les emprunts et autres dettes porteuses d'intérêts.

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission d'un passif sont étalés linéairement sur la durée du passif concerné.

Obligations convertibles émises le 11 juin 2019 au bénéfice du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

En date du 7 juin 2019, le Conseil d'Administration de la Société agissant dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 janvier 2019, a décidé l'émission de 1.000.000 obligations convertibles en actions (les « OCA ») au profit d'un établissement bancaire.

Le 11 juin 2019, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit un emprunt obligataire convertible de 1M€ pour une durée de 7 années et à un taux d'intérêt annuel de 5%.

125.000 OC de 8€ chacune ont alors été émises et sont convertibles à raison d'1 action pour 1 obligation dans les cas suivants :

- demande par l'un des partenaires financiers de Mare Nostrum dans le cadre d'un besoin de renforcement des fonds propres de la société ;
- toute opération juridique portant sur le capital de Mare Nostrum et faisant perdre au concert des associés fondateurs sa qualité d'actionnaire disposant du plus grand nombre d'actions (directe ou indirecte) de Mare Nostrum.

Les OC non converties à leur échéance bénéficieront d'une prime de non-conversion, qui est provisionnée.

Souscription de Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid 19, MARE NOSTRUM a souscrit 13 M€ de PGE sur 2020 en deux tranches (7 M€ au 1^{er} semestre, 6 M€ au second semestre). Le jugement rendu par le Tribunal de commerce de Grenoble (Voir Partie 6 – Evénements postérieurs à la clôture) prévoit un abandon partiel de cette dette et un remboursement du solde en 5 annuités.

Par ailleurs, sa filiale AT Patrimoine a souscrit 1,1 M€ de PGE au 1^{er} semestre 2021. Cette filiale a été cédée en octobre 2025 (Voir Partie 6 – Evénements postérieurs à la clôture).

1.6.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.6.10. Engagements de retraites et assimilés

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le Groupe est tenu de verser une indemnité lors du départ à la retraite d'un salarié (régime à prestations définies). L'indemnité versée est un multiple du salaire mensuel de fin de carrière. Le nombre de mois dépend de l'ancienneté du salarié dans le Groupe au moment de son départ à la retraite, de la convention collective et du statut du salarié. Les droits ont été calculés sur une base linéaire entre la date à laquelle les services rendus par les membres du personnel ont commencé à générer des droits à prestation en vertu du régime (date d'entrée dans le Groupe) et la date à laquelle les services supplémentaires rendus par les membres du personnel ne généreront pas un montant significatif de droit à prestations supplémentaires en vertu du régime (soit la date de départ en retraite).

L'estimation des engagements prend en compte la probabilité pour un salarié d'être vivant dans l'entreprise à la date de son départ à la retraite. Elle est pondérée par un taux d'actualisation financier qui varie chaque année et qui est publié.

D'autre part, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres aux entités consolidées. Ces paramètres étaient les suivants au 31 décembre 2024 :

Taux de progression des salaires =	2%
Age de départ à la retraite =	67 ans pour les cadres et 65 ans pour les non-cadres
Taux de rotation des salariés =	1% pour les cadres et 2% pour les non-cadres
Table de mortalité utilisée =	TV 88/90
Taux d'actualisation financier =	3.38%
Le départ intervient à l'initiative du salarié.	

1.6.11. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition et des participations dans les filiales). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils peuvent être imputables sur des différences temporaires taxables ou sur des bénéfices fiscaux futurs. L'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est prise en compte lorsqu'il existe une probabilité suffisante de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels disponibles validés par la direction du Groupe. En pratique, les prévisions sont retenues, par prudence, sur une durée de quatre ans.

Les impôts différés ont été évalués aux taux d'impôts nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé. Le taux retenu est de 25%.

1.6.12. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est spécialisé dans les métiers des ressources humaines, du BTP, de l'industrie, du transport, de la logistique et des services. Ceci s'articule autour de plusieurs activités :

- Une activité de travail temporaire, réunissant 5 marques (Tridentt Travail Temporaire, illico intérim, Ceres, , Celtic Travail Temporaire, Infinity Intérim)
- Une activité de recrutement : Neptune RH (réseau de cabinet de conseil en recrutement présent en France, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), et LINKEYS (application de recrutement basé sur la cooptation)
- Une activité de formation articulée autour de plusieurs marques : Platinum CQFT, Contact D Pro, Focs Consult et AT Patrimoine
- Une activité de portage salarial (Altros) et d'accompagnement à la mobilité professionnelle (GO Mobilité)
- Une activité de prestations de services RH incluant une plateforme *back-office* destinée aux ETT des secteurs médical et médico-social (Inalvea Développement, UNI'TT), ainsi qu'un acteur de la prestation de services intervenant notamment dans le domaine de la culture (L'Agence Unique)
- Des activités annexes : activités des sociétés holdings

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de services sont comptabilisées au moment où le service est rendu. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

1.6.13. Contrats de location financement

Les contrats de location financement de la société n'ont pas été jugés significatifs et n'ont donc pas été retraités.

1.6.14. Conversion des filiales en devise

Comme préconisé par le règlement ANC n° 2020-01, les modes de conversion des comptes des filiales étrangères ont été appliqués selon le caractère autonome ou non des filiales concernées :

Selon la méthode du cours historique si l'entreprise est non autonome,
Selon la méthode du cours de clôture si l'entreprise est autonome.

Les filiales concernées sont la société roumaine ACVILA, et la société suisse LINKEYS.

1.6.15. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte, pour le calcul du résultat par action, des instruments donnant droit au capital de façon différée, génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

1.6.16. Information sectorielle

Une répartition du chiffre d'affaires par métier est opérée selon les axes suivants :

- Intérim,
- Recrutement,
- Formation,
- Portage & mobilité,
- Plateformes & Autres

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques s'effectue sur la base de la destination du chiffre d'affaires.

1.6.17. Distinction résultat courant / résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises d'amortissements,
- Dotations et reprises de dépréciation des créances.

Les éléments exceptionnels, hors activités ordinaires, constituent le résultat exceptionnel.

Les comptes consolidés Mare Nostrum sont établis en conformité avec les normes françaises selon le règlement ANC.

Les textes ANC précisent que lorsqu'il n'existe pas de définition propre dans le règlement relatif aux comptes consolidés, il convient de se référer à la notion définie par le règlement (n°2022-06) et d'apprécier cette notion au niveau du groupe. Autrement dit, pour des consolidations faites en règles françaises, l'appréciation du caractère « majeur et inhabituel » se fait au niveau groupe et la nouvelle définition s'applique.

Partie 2 - Périmètre de consolidation

A la clôture, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Type	30/06/2025			31/12/2024			30/06/2024		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode	% Intérêt	% Contrôle	Méthode
MARE NOSTRUM		Société mère								
2I 010	Société opérationnelle	83,51	88	IG	83,51	88	IG	83,51	88	IG
2I 020	Société opérationnelle	97,84	98,44	IG	97,84	98,44	IG	97,84	98,44	IG
2I 030	Société opérationnelle	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG	91,95	96,89	IG
2I 040	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
2I 050	Société opérationnelle	72,12	76	IG	72,12	76	IG	72,12	76	IG
2I 060	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
2I 100	Société opérationnelle	83,49	83,49	IG	83,49	83,49	IG	83,49	83,49	IG
2ID	Société holding	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
2IP	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			89,2	93,99	IG
AC 020	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG	80	80	IG
AC 030	Société opérationnelle	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 050	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			99,22	99,22	IG
AC 060	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG	80	80	IG
AC 070	Société opérationnelle	Non applicable			94,9	94,9	IG	94,9	94,9	IG
AC 080	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			100	100	IG
AC 090	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
AC 100	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
AC 110	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			94,9	94,9	IG
AC 130	Société opérationnelle	75,84	75,84	IG	75,84	75,84	IG	75,84	75,84	IG
AC 150	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			94	94	IG
AC 200	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
AC 210	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
ACVILA	Société opérationnelle	51	51	IG	51	51	IG	51	51	IG
ALTROS INGENIERIE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS IT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG	65,8	94	IG

ALTROS MANAGEMENT	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ALTROS	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG	70	100	IG
ALTROS SERVICES	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG	70	70	IG
ALTROS TALENTS	Société opérationnelle	65,8	94	IG	65,8	94	IG	65,8	94	IG
ARCADIA AURA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
ARCADIA BFC	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
AT PATRIMOINE	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
C010	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
C020	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			76	76	IG
C030	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			76	76	IG
C040	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
CELTIC INTERIM	Société opérationnelle	83,7	99,89	IG	83,7	99,89	IG	83,7	99,89	IG
CONTACT D PRO	Société opérationnelle	40	40	MEE	40	40	MEE	40	40	MEE
E-INTERIM SOLUTIONS	Société opérationnelle	97,86	97,86	IG	97,86	97,86	IG	97,86	97,86	IG
ELP01	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
ELP02	Société opérationnelle	100	100	IG	100	100	IG	100	100	IG
ELP06	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
FOCS CONSULT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
GO MOBILITE	Société opérationnelle	70	70	IG	70	70	IG	70	70	IG
IMNFA	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
INALVEA DEVELOPPEMENT	Société opérationnelle	80	80	IG	80	80	IG	80	80	IG
L'AGENCE UNIQUE	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
LINKEYS	Société opérationnelle	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG	90,84	89,86	IG
LINKEYS FRANCE	Société opérationnelle	90,84	100	IG	90,84	100	IG	90,84	100	IG
M010	Société opérationnelle	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG	83,79	83,79	IG
MAG 020	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			94	94	IG
NEPTUNE RH	Société opérationnelle	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG	89,99	89,99	IG
NEW GEST	Société opérationnelle	Non applicable			94	94	IG	94	94	IG
NRH 010	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
NRH 020	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG

NRH 69	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			100	100	IG
NRH 75	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			100	100	IG
NRH APT	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
PLATINIUM	Société opérationnelle	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG	99,61	99,61	IG
SILLAGE	Société opérationnelle	70	100	IG	70	100	IG	70	100	IG
TRIDENTT 050	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 070	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 090	Société opérationnelle	Non applicable			100	100	IG	100	100	IG
TRIDENTT 100	Société opérationnelle	97,69	97,69	IG	97,69	97,69	IG	97,69	97,69	IG
TRIDENTT 110	Société opérationnelle	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG	99,78	99,78	IG
TRIDENTT 120	Société opérationnelle	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG	77,08	77,08	IG
TRIDENTT 140	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 150	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 160	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 170	Société opérationnelle	84	84	IG	84	84	IG	84	84	IG
TRIDENTT 180	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			94,9	94,9	IG
TRIDENTT 200	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			94	94	IG
TRIDENTT 230	Société opérationnelle	76	76	IG	76	76	IG	76	76	IG
TRIDENTT 240	Société opérationnelle	94	94	IG	94	94	IG	94	94	IG
TRIDENTT 260	Société opérationnelle	Non applicable			Non applicable			76	76	IG
TRIDENTT SAVOIE INTERIM	Société opérationnelle	93,41	93,41	IG	93,41	93,41	IG	93,41	93,41	IG
TRIDENTT SECOND OEUVRE	Société opérationnelle	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG	83,35	83,35	IG
UNI'TT	Société opérationnelle	50	50	IG	50	50	IG	50	50	IG

Nota Bene :

1^{er} semestre 2025 :

MARE NOSTRUM n'exerce plus le contrôle sur les sociétés en liquidations judiciaires suivantes :

- 2I 070
- 2I 080
- 2I 090
- 2IP
- AC 050
- AC 070, à compter du 1^{er} semestre 2025
- AC 080

- AC 110
- AC 120
- AC 140
- AC 150
- AC 160
- AC 170
- AC 180
- AC 190
- AC 220
- AC 230
- ALTITUDE FACILITIES EVENT
- C 020
- C 030
- EI 020
- MAG 020
- MN DEVELOPPEMENT
- NEW GEST, à compter du 1^{er} semestre 2025
- NRH 030
- NRH 31
- NRH 69
- NRH 75
- TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT
- TRIDENTT 080
- TRIDENTT 090, à compter du 1^{er} semestre 2025
- TRIDENTT 180
- TRIDENTT 190
- TRIDENTT 200
- TRIDENTT 220
- TRIDENTT 250
- TRIDENTT 260
- TRIDENTT 270

Partie 3 - Notes sur les postes du compte de résultat

Note 1 - Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Vente de marchandises	328	252
Production vendue biens	0	0
Production vendue services	56 387	67 435
Produits des activités annexes	617	497
Chiffre d'affaires	57 332	68 184

L'activité Travail Temporaire a maintenu sa bonne dynamique et réalise sur ce 1er semestre 2025 un chiffre d'affaires de 45,4 M€ qui progresse de +3% par rapport au S1 2024 à périmètre comparable (chiffre d'affaires 2024 retraité des sociétés liquidées et agences fermées en 2024 (janvier et octobre, soit 44,2 M€).

Au niveau national, le marché du Travail Temporaire enregistre sur ce premier semestre 2025 une baisse moyenne de 8,6% (Statistique Prism'emploi – CREDOC du mois de juin 2025) du nombre d'intérimaires. La division bénéficie du recentrage stratégique du Groupe et de la bonne orientation des activités sur les différents segments du BTP.

La division Formation réalise un chiffre d'affaires semestriel de 5,8 M€ en croissance de 6% par rapport à l'an passé (5,5 M€ en 2024) porté par la performance réalisée par sa filiale AT Patrimoine.

L'activité Portage, totalise sur ce 1er semestre un chiffre d'affaires de 3,9 M€ contre 4,5 M€ au S1 2024.

La division Recrutement affiche, sur son nouveau périmètre, un chiffre d'affaires semestriel de 0,6 M€ et la division Prestations RH, se porte à 1,1 M€ à fin juin 2025 contre 1,8 M€ en 2024, pénalisée par le recul du chiffre d'affaires hors-groupe de la société INALVEA (-0,5 K€), qui a majoritairement réalisé des prestations de service pour le Groupe en 2025.

La répartition du chiffre d'affaires par métier est la suivante :

Note 2 - Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	42	99
Reprises amortissements et provisions	114	7
Transferts de charges	0	1 275
Autres produits	101	121
Autres produits d'exploitation	256	1 503

L'application du règlement ANC 2022-06 et la suppression de la comptabilisation des « Transferts de charges » a impacté la présentation des autres produits d'exploitation du groupe MARE NOSTRUM. Les redevances de logements et véhicules du personnel intérimaire comptabilisés en 2024 au « poste Transfert de charges » ont, en application de cette réglementation, été inscrits en 2025 au crédit des comptes de charges concernés (Autres achats et charges externes, voir Note 3), entraînant une diminution de 1 165 K€ des autres produits d'exploitation.

Note 3 - Autres charges et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Sous-traitance	1 350	1 183
Loyers	2 294	3 850
Assurance	341	415
Honoraires	1 079	1 272
Communication et publicité	177	291
Voyages et déplacements	6 913	6 335
Services bancaires	480	769
Autres achats et charges externes	283	285
Autres charges externes	12 916	14 401

Le poste loyers diminue de 1 556 K€ entre les 30/06/2024 et 30/06/2025, consécutivement à l'application de la nouvelle réglementation ANC 2022-06 (Voir note 2 - Autres produits d'exploitation) et à la restructuration immobilière engagée en 2024.

Le poste honoraires ne correspond qu'aux honoraires CAC/EC et des apporteurs d'affaire notamment. Les honoraires relatifs à la procédure en cours (Administrateur judiciaire...) ont été comptabilisé en résultat exceptionnel

Le poste « Voyages et déplacements » concerne, pour la majorité du solde, les indemnités de grands déplacements payées aux salariés intérimaires. Cette indemnité concerne les salariés du BTP. Cette allocation forfaitaire est attribuée aux travailleurs lorsque leur lieu de travail est trop éloigné de leur lieu d'habitation. Ce montant figure sur les bulletins de salaires mais il n'est pas soumis à charges sociales. Ces indemnités s'élèvent à 6 047 k€ au 30/06/2025 contre 5 558 k€ au 30/06/2024.

Note 4 - Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Salaires et traitements	32 773	41 210
Charges sociales	8 132	10 818
Participation / Intéressement	0	16
Charges de personnel	40 905	52 045

L'effectif moyen (équivalents temps plein) des salariés permanents est de 285 au 30 juin 2025 contre 317 au 31 décembre 2024 et 345 au 30 juin 2024.

Note 5 - Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Dotations aux amortissements sur immobilisations	221	639
Dotations aux provisions sur immobilisations	2 152	489
Dotations aux provisions sur actif circulant	108	74
Dotations aux provisions pour risques et charges	131	22
Dotations aux amortissements et provisions	2 612	1 224

Les dotations aux amortissements et provisions enregistrent une augmentation au 1^{er} semestre 2025 en comparaison avec le 1^{er} semestre 2024.

Cela s'explique principalement par :

- Une dépréciation de l'écart d'acquisition de la société INALVEA pour 719 K€
- Une dépréciation de l'écart d'acquisition d'ATP pour 1 433 K€,
- le fait que les actifs immobilisés de la société LINKEYS France avaient été amortis et dépréciés pour amener leur valeur nette comptable à 200 K€ en 2025. Cette valorisation n'a pas évolué en 2025.

Note 6 - Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Produits de participations	0	243
Produits des autres immobilisations financières	0	-1
Différences positives change	31	67
Produits nets sur cession de VMP	2	4
Autres intérêts et produits assimilés	114	9
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits financiers	147	321
Intérêts et charges assimilées	213	601
Différences négatives de change	23	145
Charges nettes sur cession de VMP	0	0
Autres charges financières	1	0
Dotations aux provisions	659	36
Total des charges financières	896	782
Résultat financier	-749	-461

Le résultat financier se dégrade de 288 K€ au 30/06/2025 par rapport au 30/06/2024, principalement du fait :

- De l'absence de produit de participations (243 K€ au 30/06/2024)
- Des intérêts financiers perçus pour 105 K€ au 30/06/2025 (9 K€ en N-1)
- De la baisse des charges des emprunts (-388 K€)
- Des dotations aux provisions comptabilisées pour 659 K€, dont 632 K€ sont liées aux créances financières vis à vis de la filiale AC070, en liquidation judiciaire depuis 05/2025.

Note 7 - Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15	34
Produits de cession d'immobilisations	5	11
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	409	774
Reprises sur provisions et transferts de charges	21	0
Total des produits exceptionnels	450	820
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	88
VNC des immobilisations cédées	7	16
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 295	1 884
Dotations exceptionnelles aux provisions	331	1 590
Total des charges exceptionnelles	1 640	3 579
Résultat exceptionnel	-1 190	-2 760

Le résultat exceptionnel s'améliore de 1 570 K€ au 30/06/2025 par rapport à N-1.

Les autres charges exceptionnelles (1 295 K€) sont composées pour 1 209 K€ par les frais et honoraires liés aux procédures de redressement du groupe. La liquidation de la société AC070 a entraîné une dépréciation des créances de 216 K€, impactant le résultat exceptionnel pour ce même montant.

La déconsolidation des filiales NEW GEST et AC070 a quant à elle généré un résultat de cession global de 300 K€, inscrit en autres produits exceptionnels sur opérations en capital.

Note 8 - Impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Impôt sur les sociétés	191	154
Impôt différé	48	-4
Charge d'impôt	240	150

Le Groupe n'a pas opté pour le dispositif de l'intégration fiscale.

Note 9 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part présente la variation suivante :

	30/06/2025	30/06/2024
Résultats des sociétés mises en équivalence	2	-18

Le résultat des sociétés mises en équivalence est déterminé en appliquant le pourcentage d'intérêts aux résultats des sociétés concernées. Ainsi, les variations constatées sont fonction des résultats.

Une seule société est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence : CONTACT D PRO

Note 10 – Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat net par action est obtenu en ramenant le résultat net au nombre pondéré d'actions en cours de l'exercice (soit 7 574 968 actions).

Le résultat net dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif. Les bons de souscription d'actions liés aux obligations convertibles représentent des éléments dilutifs. L'emprunt obligataire convertible de 1 M€ figurant au passif au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 est susceptible d'aboutir à la conversion de 125 000 obligations en 125 000 actions. Cependant, le résultat net étant négatif, ces éléments ne sont pas considérés comme des instruments dilutifs.

Il se présente de la façon suivante :

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net (part du Groupe) (en milliers d'euros)	- 5 080	-5 920
Nombre d'actions	7 574 968	7 574 968
Résultat par action (en euros)	-0,67	-0,78
Nombre d'action comprenant les éléments dilutifs	7 574 968	7 574 968
Résultat dilué par action (en euros)	-0,67	-0,78

Partie 4 - Notes sur les postes du bilan

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net
Valeur au 31/12/2024	14 442	-4 114	10 328
Ecart d'acquisition constaté au cours de l'exercice	0	0	0
Sortie	-1 228	397	-831
Autres variations	0	0	0
Dotation de l'exercice	0	-2 152	- 2 152
Ecarts d'acquisition	13 214	-5 868	7 345

La déconsolidation des sociétés T090, NEW GEST et AC070 (filiales qui font l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte au 1^{er} semestre 2025) a entraîné la sortie des écarts d'acquisition pour un montant net de 831 K€.

Les dotations de l'exercice sont liées aux écarts d'acquisition d'INALVEA et d'ATP.

Les immobilisations incorporelles se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2024
Ecarts d'acquisition	13 214	5 868	7 345	10 328
Frais d'établissement	25	23	1	2
Frais de recherche et développement	2 278	2 089	189	189
Concessions, Brevets, Droits similaires	3 094	1 566	1 528	1 561
Droit au bail	0	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	2	2
Autres immobilisations incorporelles	1 582	1 567	14	43
Avances & acomptes /Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	20 195	11 114	9 081	12 126

La diminution de la valeur des immobilisations incorporelles au 30/06/2025 est liée à la sortie et à la dépréciation des écarts d'acquisitions.

Les concessions, brevets et droits similaires sont principalement composés par les marques acquises par le groupe MARE NOSTRUM.

La variation des immobilisations incorporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclasse- ments	Autres variations	30/06/2025
Ecart d'acquisition	14 442	0	0	0	-1 228	13 214
Amortissements des écarts d'acquisition	-4 114	-2 152	0	0	397	-5 868
Frais d'établissement	25	0	0	0	0	25
Amortissements des frais d'établissement	-23	0	0	0	0	-23
Frais de recherche et de développement	2 278	0	0	0	0	2 278
Amortissements des frais de recherche et de développement	-2 089	0	0	0	0	-2 089
Concessions, brevets, droits similaires	3 091	21	0	0	-17	3 094
Amortissements des concessions, brevets, droits similaires	-1 530	-54	0	0	17	-1 566
Droit au bail	0	0	0	0	0	0
Amortissements du droit au bail	0	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	2	0	0	0	0	2
Amortissements des fonds de commerce	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 624	0	0	-25	-17	1 582
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-1 581	-4	0	0	17	-1 567
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	12 126	-2 189	0	-25	-831	9 081

Note 12 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements	Net	31/12/2024
Terrains	0	0	0	0
Constructions	53	30	23	0
Installations Techniques, Matériel & Outillage	188	124	65	75
Autres immobilisations corporelles	3 889	3 042	846	972
Immobilisations corporelles	4 130	3 196	934	1 047

La variation des immobilisations corporelles se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	Acquisitions / Dotations	Cessions	Reclassements	Autres variations	30/06/2025
Terrains	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	27	0	0	25	0	53
Amortissements des Constructions	-27	-3	0	0	0	-30
Installations techniques, matériel et outillage	188	0	0	0	0	188
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	-113	-10	0	0	0	-124
Autres immobilisations corporelles	3 972	52	-12	0	-124	3 889
Amortissements des autres immobilisations corporelles	-3 000	-151	5	0	104	-3 042
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Dépréciations des avances et acomptes sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1 047	-112	-7	25	-20	934

Note 13 - Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Dépréciations	Net	31/12/2024
Participations	8 654	8 546	108	109
Créances sur Participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	45	0	45	45
Prêts	761	0	761	760
Autres Immobilisations Financières	7 385	0	7 385	8 144
Immobilisations financières	16 844	8 546	8 298	9 057

Le poste « Participations » au 30 juin 2025 regroupe principalement les titres des sociétés non consolidées, dépréciés à hauteur de 8 546 K€ (sociétés en cours de liquidation judiciaires).

Les titres des sociétés non consolidées sont répartis de la façon suivante :

Titres chez	Titres de	Valeur brute (k€)	Provision (k€)	Titres sociétés déconsolidées Valeur brute (k€)	Titres sociétés déconsolidées Provision (k€)
2I 050	INFINITY IMMO	1	0		
2ID	2I 080			35	35
2ID	2IP			792	792
AC 020	SASP LT 65	5	0		
MARE NOSTRUM	LUDOVINO	2	0		
MARE NOSTRUM	GDS 21	1	1		
MARE NOSTRUM	ECOSPH'R	17	0		
MARE NOSTRUM	ENIGMATIC	60	60		
MARE NOSTRUM	AL&CO DEVELOPPEMENT	0	0		
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	0	0		
MARE NOSTRUM	COMMUNITY WEB	8	8		

MARE NOSTRUM	IMFA	10	10		
MARE NOSTRUM	TIKOPIA	1	0		
MARE NOSTRUM	FCG	96	96		
MARE NOSTRUM	2I 070			34	34
MARE NOSTRUM	2I 080			3	3
MARE NOSTRUM	2I 090			47	47
MARE NOSTRUM	AC 050			600	600
MARE NOSTRUM	AC 070			839	839
MARE NOSTRUM	AC 080			429	429
MARE NOSTRUM	AC 110			288	288
MARE NOSTRUM	AC 120			47	47
MARE NOSTRUM	AC 140			282	282
MARE NOSTRUM	AC 150			47	47
MARE NOSTRUM	AC 160			47	47
MARE NOSTRUM	AC 170			47	47
MARE NOSTRUM	AC 180			23	23
MARE NOSTRUM	AC 190			31	31
MARE NOSTRUM	AC 220			23	23
MARE NOSTRUM	AC 230			29	29
MARE NOSTRUM	ALTITUDE FACILITIES EVENT			381	381
MARE NOSTRUM	C 020			38	38
MARE NOSTRUM	C 030			38	38
MARE NOSTRUM	EI 020			44	44

MARE NOSTRUM	MAG 020			6	6
MARE NOSTRUM	MN DEVELOPPEMENT			5	5
MARE NOSTRUM	NEW GEST			47	47
MARE NOSTRUM	NRH 030			100	100
MARE NOSTRUM	NRH31			9	9
MARE NOSTRUM	NRH69			10	10
MARE NOSTRUM	NRH75			67	67
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 080			70	70
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 090			731	731
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 180			287	287
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 190			47	47
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 200			55	55
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 220			61	61
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 250			23	23
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 260			23	23
MARE NOSTRUM	TRIDENTT 270			23	23
MARE NOSTRUM	TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT			207	207
Total		201	175	5 925	5 925

Les autres immobilisations financières sont composées au 30/06/2025 :

- Du dépôt de garantie effectué auprès de la banque THEMIS pour 4 602 K€, en contrepartie de la garantie financière (loi du 2 janvier 1979) obligatoire pour toute entreprise de travail temporaire. Le montant de la garantie financière est égal à 8% du chiffre d'affaires hors taxe des sociétés. Ce dépôt n'a pas varié au 1^{er} semestre 2025.
- Des fonds de garantie des organismes d'affacturage : 1 769 K€ au 30/06/2025 contre 2 583 K€ au 31/12/2024, soit une diminution de 814 K€.

Note 14 – Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés intégrées selon la méthode de la mise en équivalence, à savoir : CONTACT D PRO

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	Dividendes	Résultat	Variation de périmètre	30/06/2025
Titres Mis en équivalence	40	0	2	0	42

Note 15 - Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute	27 721	26 858
Provisions	-6 288	-6 104
Valeur nette	21 433	20 754

Dans le secteur du travail temporaire, les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit (Allianz Trade notamment).

L'analyse par échéance des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Créances clients	27 721	27 721	0	0

Les montants des créances cédées à l'organisme d'affacturage sont mentionnés dans les engagements hors bilan (Partie 6).

Note 16 - Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Provisions	Net	31/12/2024
Impôts différés actifs	470	0	470	518
Avances & Acomptes versés	1 890	32	1 858	2 829
Personnel & Organismes sociaux	879	0	879	561
Etat - Taxes et IS	328	0	328	380
Comptes de TVA	3 525	0	3 525	3 339
Comptes courants débiteurs	5 288	3 226	2 062	2 228
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres Créances	3 306	696	2 610	2 962
Charges constatées d'avance	548	0	548	392
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de Remboursement des Obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	16 233	-3 954	12 279	13 207

Le poste « Avances et acomptes versés » (1 890 K€) comprend les fournisseurs débiteurs (dont 836 K€ d'acomptes versés aux organes des procédures collectives) et les avoirs à recevoir.

Le poste « Comptes courants débiteurs » est principalement composé pour 5 288 k€ en valeur brute de comptes courants de sociétés liées hors périmètre, dont principalement :

- 919 k€ pour AEQUOR (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).
- 893 k€ pour AZUR 4.0 (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).
- 630 k€ pour TERRA NOSTRA DEVELOPPEMENT (en cours de liquidation)
- 338 k€ pour NRH 31 (en cours de liquidation)
- 292 k€ pour AC 170 (en cours de liquidation)
- 253 k€ pour AV EUROPE (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).
- 218 k€ pour AC 220 (en cours de liquidation)
- 205 k€ pour AC 180 (en cours de liquidation)
- 176 k€ pour NRH 69 (en cours de liquidation)
- 124 K€ pour AC 230 (en cours de liquidation)
- 103 k€ pour AC 120 (en cours de liquidation)
- 97 k€ pour AC 190 (en cours de liquidation)

Certaines de ces créances sont dépréciées à 100% et ne seront pas recouvrées à moins d'un an.

Le poste « Autres créances » (3 306 k€) comprend :

- Des produits à recevoir afférents aux remboursements de formations : 143 K€
- Des subventions d'apprentissage : 104 K€
- Des réserves de financement factor : 635 K€

- Des créances vis-à-vis de sociétés en liquidation judiciaire déconsolidées : 592 K€. Ces créances sont dépréciées à 100%.
- et des débiteurs divers dont 1 113 K€ concernant des parties liées (cf. Partie 6 : Autres informations - Parties liées).

L'analyse par échéance des autres créances se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	Echéance moins d'un an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	1 890	1 890	0	0
C/C débiteurs	5 288		1 812	3 476
Personnel	879	879	0	0
Créances fiscales	328	328	0	0
TVA débitrice	3 525	3 525	0	0
Créances sur immobilisations	0	0	0	0
Autres créances	3 306	3 306	0	0
Charges constatées d'avance	548	548	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations	0	0	0	0
Autres Créances et comptes de régularisation	15 763	10 476	1 812	3 476

Note 17 - Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Provision engagement personnel	80	105
Provisions pour risques	388	396
Provisions pour charges	131	4
Provisions pour risques et charges	599	505

La variation des provisions se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclasse-ments	Autres variations	30/06/2025
Provision engagement personnel	105	0	-25	0	0	80
Provisions pour risques	396	26	-30	0	-5	388
Provisions pour charges	4	131	-4	0	0	131
Provisions pour risques et charges	505	157	-59	0	-5	599

La provision pour risques dotées pour 25 k€ concernent la provision de la prime de non-conversion liée à l'emprunt obligataire souscrit par la CASRA chez MARE NOSTRUM pour 26 K€.

Les reprises de provisions (59 k€) concernent notamment :

- les engagements de retraite pour 25 K€. Cette reprise n'a pas été utilisée et est consécutive à la baisse de l'effectif du groupe consolidé.

Un litige prud'homal pour 30 K€, utilisée au 1^{er} semestre 2025

Note 18 - Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 000	1 000
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts obligataires	1 000	1 000
Emprunts long terme	16 995	17 118
Dettes de location-financement	0	0
Autres emprunts et dettes financières	61	62
Concours bancaires courants	2 835	2 982
Intérêts courus	463	352
Emprunts et dettes financières	20 354	20 514
Endettement financier	21 354	21 514

Les emprunts long terme sont composés par des PGE d'une part et des dettes bancaires souscrite aux fins d'opérations de croissance externe d'autre part. Certaines dettes bancaires seront remboursées concomitamment aux cessions de participations réalisées au second semestre 2025.(Voir Partie 6 – Evènements post clôture)

Le plan de redressement homologué par le tribunal de commerce de Grenoble le 21 juillet 2025 a prévu un échéancier de règlement et / ou abandon des autres dettes financières (Voir Partie 6 – Evènements post clôture).

Le poste « Emprunts obligataires convertibles » est composé d'un emprunt obligataire convertible en actions assorti de bons de souscription d'actions mis en œuvre par MARE NOSTRUM et souscrit par la société CASRA CAPITAL. 190 839 BSA ont été accordés, portant intérêts au taux annuel de 5%, à échéance au 11 juin 2026.

Note 19 – Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Impôts différés passifs	27	28
Fournisseurs	11 171	11 304
Avances & Acomptes reçus sur commandes	2 082	1 429
Personnel	7 180	5 875
Organismes sociaux	7 623	7 009
Comptes de TVA	19 575	20 801
Etat - taxes et IS	1 710	1 247
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	510	332
Comptes courants créditeurs	5 874	4 962
Autres dettes	2 225	1 957
Produits constatés d'avance	80	107
Fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	58 056	55 051

Les dettes s'élèvent au 30/06/2025 à un montant de 58 056 K€. Ce montant inclut les dettes gelées dans le cadre des procédures de redressement judiciaire dont bénéficient certaines sociétés du groupe MARE NOSTRUM depuis janvier 2024. Elles seront remboursées selon des échéanciers homologués par le Tribunal de Commerce de Grenoble (Voir Partie 6 – Evénements post clôture).

Partie 5 - Notes sur le Tableau de flux de trésorerie

Note 20 – Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement représente la variation des besoins de financements à court terme résultant des décalages de flux de trésorerie. Ces flux de trésorerie sont liés à l'activité opérationnelle du Groupe (décaissements et encaissements).

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Variation des stocks	3	-14
Variation des clients	- 1882	-3 314
Variation des créances d'exploitation	684	1 266
Variation des fournisseurs	866	2 954
Variation des dettes d'exploitation	3 278	7 033
Variation du besoin en fonds de roulement	2 949	7 924

Partie 6 – Autres informations

Société consolidante

La société MARE NOSTRUM, société consolidante des présents comptes, est elle-même détenue, à **46,77%**, par la SAS AEQUOR. C'est cette dernière qui est la société mère lors de l'établissement des comptes consolidés établis pour la consolidation légale.

Parties liées

Cette liste est établie pour les transactions :

- qui ne sont pas internes au Groupe consolidé,
- qui présentent une importance significative.

Il peut s'agir de facturations au titre de mandats, de loyers ou de prestations de services.

31/12/2024 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Franck HUEBER	893	D
Diverses filiales	FINANCIERE SAINT VIAL	Nicolas CUYNAT	40	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	315	D
Diverses filiales	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	66	
MARE NOSTRUM	SCI AV DU PORTUGAL	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	96	
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	Frank HUEBER	253	D
MARE NOSTRUM	SCI MN IMMOBILIER	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	77	
Diverses filiales	AC01	Frank HUEBER		
MARE NOSTRUM	SCI LES MERIDIENS	Nicolas CUYNAT	44	
MARE NOSTRUM	AGORUM	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	423	
TOTAL			3 216	D

30/06/2025 :

Société (chez)	Société (avec)	Personne(s) concernée(s)	Montants (milliers euros)	Sens
MARE NOSTRUM	AEQUOR	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT	919	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Franck HUEBER	893	D
Diverses filiales	FINANCIERE SAINT VIAL	Nicolas CUYNAT	40	D
MARE NOSTRUM	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	315	D
Diverses filiales	AZUR 4.0	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	66	
MARE NOSTRUM	SCI AV DU PORTUGAL	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	96	
MARE NOSTRUM	SCI AV EUROPE	Frank HUEBER	253	D
MARE NOSTRUM	SCI MN IMMOBILIER	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	77	
Diverses filiales	AC01	Frank HUEBER		
MARE NOSTRUM	SCI LES MERIDIENS	Nicolas CUYNAT	44	
MARE NOSTRUM	AGORUM	Nicolas CUYNAT / Thierry DE VIGNEMONT / Frank HUEBER	423	
TOTAL			3 216	D

La société MARE NOSTRUM réalise également des opérations avec des sociétés du périmètre mais qui ne sont pas consolidées. La liste de ces entités est incluse en Note 14 et en Note 16 de la présente annexe.

Engagements hors bilan

Créances financées par affacturage

Périodes	Montants financés
30/06/2025	12 275 K€
31/12/2024	11 642 K€

Evènements postérieurs à la clôture

Par jugement du 21 juillet 2025, le Tribunal de commerce de Grenoble a arrêté le plan de redressement de la SA MARE NOSTRUM, prévoyant un remboursement de ses dettes selon des modalités et un échéancier propre à chaque classe de partie affectée. Ce plan prévoit ainsi un abandon partiel de certaines créances. La société MARE NOSTRUM enregistrera au second semestre 2025 un produit exceptionnel liés à ces abandons pour un montant estimé à 17 M€ à minima.

Le tribunal de commerce a par ailleurs autorisé la cession des titres de participation détenus dans les sociétés ALTROS SERVICES et AT PATRIMOINE comme modalités d'exécution du plan.

Nous avons pris en compte les produits de cession dans la valorisation des écarts d'acquisition d'ATP au 30/06/2025 (d'où la dépréciation constatée sur ATP).

Ces cessions sont intervenues les 30 septembre et 9 octobre 2025 et ont permis un désendettement à hauteur de 4 210 K€, vis-à-vis des établissements bancaires qui avaient financé ces croissances externes.

Ces opérations ont par ailleurs généré une trésorerie au bénéfice de MARE NOSTRUM pour 476 K€, ce qui constitue une réserve certaine pour assurer le remboursement de la première échéance du plan de redressement en 2026.

Le tribunal de commerce de Grenoble a également homologué le 4 août 2025 les plans de redressement des filiales de MARE NOSTRUM. Ces plans prévoient un remboursement de 100% des dettes sur une période de 10 ans.